



**Saône - Rhône
Méditerranée**

Collectif FNE Saône Rhône Méditerranée

Pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et du développement durable dans les politiques et actions menées sur le territoire Saône Rhône Méditerranée

L'EAU, L'ATOUT ECONOMIQUE DU BASSIN RM

UNE SITUATION PREOCCUPANTE

Le prochain SDAGE se fonde sur l'état des lieux du bassin approuvé par le Comité de Bassin en décembre 2013. Or cet état des lieux est mitigé, la dérive climatique est confirmée et les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable sont menacées.

70% de nos cours d'eau du bassin risquent de ne pas atteindre les objectifs de la DCE¹ en raison de multiples perturbations (hydrologie, morphologie et continuité écologique). En parallèle, les pollutions diffuses sont notamment un facteur obérant l'atteinte du bon état de nos masses d'eau souterraines (pour un tiers d'entre elles) et de nos plans d'eau (pour la moitié d'entre eux). En matière de gestion quantitative, les études de volume prélevable engagées sur 70 territoires confirment la gravité de la situation de la ressource, y compris là où on ne l'attendait pas. Seuls les efforts importants en matière d'assainissement, pollutions diffuses et domestiques se retrouvent dans les chiffres, notamment sur les grands axes fluviaux.

Ce diagnostic a fait l'objet d'une analyse très fine par le secrétariat du SDAGE et a été plusieurs fois présenté, expliqué, détaillé, notamment lors du bureau du Comité de bassin du 20 février 2014. Le pilotage des mesures par les pressions a été justifié et ne saurait être sérieusement globalement contesté.

Les raisons expliquant ces faibles résultats sont simples :

- recherche de conciliation à tout prix des intérêts divergents des uns et des autres,
- prise de demi-mesures,
- manque de volonté politique,
- recul permanent de l'action, etc.

Quelle meilleure illustration que la récente condamnation de notre pays par la Cour de Justice de l'Union Européenne pour son application laxiste de la directive Nitrates (zones trop restreintes, plans d'actions trop timorés et peu efficaces), y compris dans notre bassin même si celui-ci n'est pas le plus touché. Pourquoi avoir tant attendu alors que des problèmes de santé publique en découlent, que l'économie touristique est impactée et surtout que cet attentisme coûteux est intolérable face à l'objectif de bon état des eaux européennes ?

¹ Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE

CESSER DE DIFFERER LES EFFORTS

Les Industriels affrontent la crise économique. Les obstacles s'accumulent devant les agriculteurs face à des changements importants dans leurs activités. Nos concitoyens font face à de nouveaux prélèvements financiers alors que le chômage menace... La facilité incline à ne rien faire ou, pire encore, à profiter des marges restantes pour pousser toujours plus loin des pratiques et des modèles économiques à bout de souffle.

Nous avons toutes les bonnes raisons de reculer en attendant des jours meilleurs : **pour l'environnement ce ne serait jamais le moment !** Nous avons toutes les bonnes raisons sauf l'essentiel !

Or, l'essentiel c'est l'atout que représente la qualité de nos territoires, ses richesses naturelles renouvelables, son attractivité et le bien-être qu'il procure au quotidien à chacun d'entre nous.

Au même niveau que son tissu économique, la fécondité de ses terroirs et le niveau de ses équipements, **la qualité de son environnement naturel explique l'attrait pour notre bassin.** Les activités de loisirs en milieu naturel (pêche, sports d'eau, randonnées, etc.) viennent immédiatement à l'esprit. La capacité à attirer ou à retenir des talents qui en découle ne doit pas pour autant être sous-estimée, de même que la valeur de l'air et de l'eau comme produits de base pour nombre de nos activités industrielles. Ressources mobilisables pour des activités à venir (industrielles, touristiques, agricoles, etc.), eau et biodiversité participent à l'attractivité des territoires, indispensables au développement futur. **Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques préserve en fait notre avenir.** Si nous ne réagissons pas, si nous nous laissons aller au renoncement et à la facilité, il sera trop tard : la marche à franchir sera de plus en plus haute. **Attendre revient à renoncer** : la dégradation de l'environnement, non contrôlée, devient rapidement irréversible : disparition des zones humides, occupation irréfléchie des sols, pollutions diffuses des nappes et aquifères, pollutions historiques, etc. Autant d'exemples **qui montrent que notre manque d'ambition d'aujourd'hui obère notre liberté future de choisir !** Ne faisons pas dépendre nos efforts d'une hypothétique reprise, car ces efforts mêmes seront à la source de ce rebond.

Il a fallu près de 50 ans pour maîtriser – et encore, imparfaitement – les pollutions urbaines que l'on avait imprudemment laissées prospérer pendant des décennies. **Combien de temps faudra-t-il demain pour rattraper nos hésitations d'aujourd'hui ?**

ANTICIPER POUR S'ADAPTER

Infléchir notre action et obtenir des résultats demande du temps... or celui-ci nous est compté ! Plus vite nous prendrons des mesures, plus rapidement nous obtiendrons les résultats escomptés.

La priorité doit être donnée d'une part à l'infléchissement des décisions structurantes et souvent irréversibles comme celles liées à l'occupation des sols (documents d'urbanismes,...), **et d'autre part, à l'arrêt des pratiques qui ont montré leurs limites** : drainages des zones humides, imperméabilisation des sols, canalisation / calibrage / couverture des cours d'eau qui, en concentrant les débits dans des exutoires limités, augmentent le risque inondation, surtout en aval. Protéger les zones humides permet de garder des réserves d'eau en période d'étiage et de développer l'agriculture extensive. C'est aussi préserver des zones tampons pour limiter les crues et inondations. C'est enfin permettre à de nombreux auxiliaires de l'agriculture actuellement menacés comme les amphibiens de se reproduire. **Plus que de financement, ces mesures ont besoin de volonté.**

Ensuite il faut engager des mesures "sans regret", à commencer par celles qui porteront rapidement des fruits : économies d'eau, amélioration des systèmes d'assainissement ou de dépollution, qu'ils soient liés à des activités domestiques, industrielles ou agricoles.

En milieu urbain, les techniques d'infiltration de l'eau de pluie en ville permettent de limiter le coût des inondations (coûts matériels, dégradations du milieu lors des débordements de STEP) et de protéger les vies humaines, qui ne peuvent pas être compensées.

En milieu rural, favoriser les zones de rétention des crues protège les personnes, les biens et les activités en aval. L'utilisation de zone agricole en zones d'expansion de crue doit faire l'objet d'une indemnisation du fait de la perte d'activité ou de revenus sur cette zone et cette perte doit être anticipée financièrement. Le

bilan économique sera largement positif, la perte provisoire de revenus de la zone d'expansion de crue étant largement inférieure au remboursement des dégâts des inondations sur les personnes, les biens et les activités en aval.

Enfin, il s'agit de mettre en place les mesures les plus difficiles, celles grâce auxquelles nous nous adapterons à terme aux changements qui s'imposent à nous. Ces mesures sont difficiles car leurs bienfaits (retours sur investissement) apparaissent à certains comme lointains et difficilement quantifiables. A ceux là, nous répétons qu'il est inconcevable, alors que l'argent public se fait rare, de soutenir les activités du passé, perdantes à coup sûr, au détriment de la stimulation des comportements, des pratiques et des activités vertueuses du futur. En premier lieu, il est crucial de responsabiliser les acteurs en internalisant les coûts environnementaux. La récupération des coûts, à laquelle nous invite la DCE (et le projet de disposition 3-04 "Ajuster les systèmes tarifaires en fonction du niveau de récupération des coûts"), n'est pas qu'une action de justice (pollueur payeur) : c'est aussi un moyen de rendre les processus économiques sensibles à la dégradation de notre environnement par le biais du signal "prix" et de favoriser ainsi l'adaptation de toutes nos activités dans le sens du rebond.

Après avoir confirmé le changement climatique à l'œuvre, les avancées de la connaissance scientifique en précisent les conséquences sur notre bassin : réchauffement des températures, baisse de l'hydrologie, multiplication des phénomènes extrêmes² dont la baisse des étiages de nos cours d'eau. Adaptation doit être le mot d'ordre de nos décisions et de nos investissements. Il faut dès à présent engager les mesures qui garantiront à terme l'atteinte du bon état pour la quasi totalité de nos masses d'eau, et ce malgré la nouvelle donne de l'eau dans notre bassin. Ce n'est pas une reconversion immédiate qui est demandée aux acteurs, mais la mise en place aujourd'hui des politiques qui permettront une transition en douceur, en s'appuyant sur l'anticipation la plus grande possible. C'est par exemple organiser dès à présent :

- l'évolution d'une agriculture grosse consommatrice d'eau, d'engrais et de pesticides vers une agriculture sensible à la terre et aux biotopes si nécessaires à l'augmentation des rendements agricoles, une agriculture qui ne polluera plus les nappes phréatiques dont nous sommes si dépendants pour l'eau potable... comme pour l'agriculture elle-même,
- les changements de mode de production, voire les fabrications elles-mêmes pour les industries les plus polluantes ou susceptibles d'émettre des substances dangereuses.

Grace à une réorientation intelligente, l'adaptation au changement climatique permettra de maintenir des activités (donc de l'économie et de l'emploi) là où cela semblait devenu impossible. A titre d'exemple citons :

- les sports d'hiver, en moyenne montagne où la neige se fera de plus en plus rare, pourraient faire place à des sports de nature utilisant les aménagements en place, mais à des périodes plus propices (sport d'été : luge d'été, "mountain board", VTT) ;
- l'agriculture sur les territoires vulnérables à la disponibilité de la ressource et à la faible teneur en eau des sols pourrait être accompagnée dans son adaptation, garantissant ainsi le maintien d'une activité locale.

D'une façon générale il faut diminuer l'exposition au risque du déficit hydrique. Cet objectif vaut pour toutes les activités, et pas seulement pour l'agriculture. La paix de l'eau est à ce prix.

Anticiper sur les situations de blocages futurs (ex : pénuries), permet donc d'éviter des conflits d'accès à une ressource non seulement limitée mais qui continue de se réduire. Anticiper permet, sinon d'éviter des investissements inutiles, tout au moins de ne pas alourdir les investissements nécessaires en les retardant et de les répartir dans le temps.

² "[Scénarios régionalisés édition 2014](#)", document rédigé par des scientifiques de Météo-France, en collaboration avec des climatologues français

SDAGE, CREATEUR D'INVESTISSEMENTS RENTABLES ET D'EMPLOIS NON DELOCALISABLES

SDAGE, source d'économies

Toutes les évaluations économiques faites justifient pleinement l'ambition du SDAGE dans le préventif plutôt que dans le curatif (Par exemple lutte contre les fuites des réseaux publics, maîtrise de la demande en eau, limitation des émissions de polluants, non imperméabilisation des sols, respect d'un espace de liberté autour des cours d'eau par des règles d'urbanisme adaptées). La priorité donnée à l'action "à la source" initiée par le SDAGE précédent est maintenue et prolongée vers plus d'opérationnalité. Investir dans les actions du SDAGE, c'est ménager notre environnement, garantir le capital économique que représente la ressource eau et préserver nos activités. Citons quelques exemples concrets³ :

- La protection des captages allège sensiblement le coût de la production d'eau potable. Quelques 500 millions d'euros sont gaspillés chaque année dans le traitement des nitrates et des pesticides. *A contrario*, préserver les captages des pollutions d'origine agricole coûte deux à trois fois moins cher que dépolluer l'eau brute.
- Le nécessaire renouvellement des réseaux d'eau et l'investissement que cela implique permettent de résorber les fuites d'eau et de réduire la facture ! La Communauté de Communes d'Apt avait un réseau dont les pertes s'élevaient à 1 000 m³ d'eau / jour ! Ses élus ont alors investi 800 000 € pour la réfection des réseaux et des actions d'économies d'eau. Cette action, combinée à d'autres, a permis de réduire la dépendance de la Communauté de communes à une société d'adduction d'eau.
- Réduire l'imperméabilisation des sols, ménager des espaces de liberté aux cours d'eau pour faire passer les crues évitent les coûts (et les risques !) d'endiguement mais aussi les millions d'€ – récurrents – qui doivent financer les réparations⁴. C'est aussi et surtout sauver des vies humaines (et cela n'a pas de prix!).

SDAGE, générateur d'emplois et d'activités

Comme on l'a vu abondamment dans les exemples précédents, réduire les dégradations, c'est justement préserver le socle d'une société et d'activités directement dépendantes des milieux. Cela permet également de créer des emplois, des activités, des innovations :

- L'entreprise "Sédimatériaux" dans le Var traite les sédiments contaminés dans le cadre d'une valorisation.
- Réduire le gaspillage, notamment sur les canalisations d'eau potable, incite les collectivités à entretenir désormais leur réseau. Avantages à la clé : éviter à terme tout risque d'impasse budgétaire, profiter de l'aide apportée par le "système agence" pour maintenir de l'emploi.

Les investissements préconisés par le SDAGE et son programme de mesures participent donc, **par les activités "sur le terrain" qu'ils induisent, au soutien de l'activité économique notamment dans les communes** et à l'emploi dans une période critique.

Maintenir une bonne qualité des milieux aquatiques représente donc un investissement des plus rentables. Il faut aussi voir là l'occasion de développer une expertise française exportable en matière de prévention des pollutions et d'utilisation d'alternatives aux substances polluantes (pesticides) ou de montrer que l'on peut cultiver selon des concepts agronomiques basés sur une interaction sol-plante et non sur une agriculture basée sur le seul rendement à court terme.

Nous développons ainsi les pratiques, les méthodes, les outils mais aussi les produits du futur qui permettront à d'autres comme à nous de s'adapter. **Loin d'être un fardeau, l'aspiration à l'excellence environnementale est un des moteurs de la compétitivité et de l'innovation, tant sociale que technique.**

³ Pour une analyse plus globale, le lecteur se réfèrera à l'étude économique incluse au chapitre 5 de l'état des lieux.

⁴ Rappel : les récentes inondations dans le département du Var ont fait 1- au printemps 2010 : 23 morts, 2 disparus, 950 millions € de dégâts ; 2- à l'automne 2011, 2 morts, 325 millions € de dégâts ; 3- en mai 2013 ; 4- à l'hiver 2014, 2 morts, 200 millions € pour les assurances (sources : préfecture du Var, presse quotidienne locale).

Nouvelles façons d'exercer des métiers, dont certaines impliquent une création directe d'emplois⁵, développement de nouveaux métiers, réappropriation de métiers "traditionnels" enrichis des nouveaux savoirs : autant de dispositions qui contribuent directement au développement social et économique. **C'est donc à une création de richesses à laquelle nous convie le souci légitime de protéger notre environnement.**

SDAGE : à la recherche de financements cohérents

Cette ambition mérite de conserver une source de financement pérenne, à la hauteur nécessaire.

L'affectation des redevances "eau" aux actions en faveur de la ressource et des milieux aquatiques ("l'eau paie l'eau") est une évidence, leur pérennité et leur niveau, une nécessité. Nous ne tolérons pas leur amputation, que ce soit par l'allègement des redevances, notamment agricoles ou industrielles alors que les redevances eau sont payées majoritairement par les usagers domestiques, ou par leur détournement à d'autres fins.

Gardons à l'esprit que les défauts d'investissement en matière d'eau et de respect des directives communautaires nous coûteront (et nous coûtent déjà !) des astreintes ou amendes toujours plus importantes de la part de l'Europe, astreintes auxquelles s'ajoutent les coûts de l'inaction (coûts de dépollution, coûts en matière de santé publique, coûts en terme de réparation / remboursement de biens, etc.).

PLACE A LA CONSULTATION

Dans tout le bassin, région par région, bassin par bassin, des dizaines de réunions de terrain ont permis d'établir le Programme de mesures 2016-2021 avec les acteurs locaux mêmes, sur la base d'un diagnostic partagé accessible à tous. Au niveau du bassin, des réunions thématiques rassemblant toutes les sensibilités du Comité de Bassin ont permis de recueillir tous les avis sur la rédaction des orientations fondamentales du prochain SDAGE. Le projet de SDAGE complet est maintenant sur la table depuis plus de 3 mois. Chaque collègue et chaque sous collègue a pu s'exprimer, réagir aux paroles des uns et des autres, proposer des rédactions. Les différents avis ont été pris en compte par le secrétariat technique du SDAGE, même s'ils n'ont pas tous été intégrés. Au final, les arbitrages ont été rendus dans la clarté.

Les APNE ont déjà fait remonter leurs remarques et proposition d'amendements à plusieurs reprises⁶. Les fédérations des APNE du bassin Rhône méditerranée ont rédigé un courrier commun⁷ reprenant leurs exigences pour un SDAGE ambitieux. Nos associations ont également fait part de leur priorité pour la politique de l'eau dans des positions s'attachant plus précisément aux spécificités régionales des territoires⁸

⁵ Ex : l'abandon des pesticides en agriculture est source d'innovation en matière d'alternatives et d'un savoir faire exportable générateurs d'emplois.

⁶ Envoi des documents "Projet de SDAGE FRAPNA" et "Avant-Projet de SDAGE 2016 – Remarques et Propositions de rédaction de FNE PACA et FRAPNE Languedoc-Roussillon", en amont du bureau du Comité de bassin du 11 juillet 2014.

⁷ Courrier suite à la réunion du 15 novembre 2013, organisée par le Préfet coordonnateur de bassin, entre État, AERMC et Fédération régionales de FNE

⁸ Les priorités du prochain SDAGE – l'avis de la FRAPNA.

Personne n'a été pris par surprise : le projet de SDAGE

- prend en compte l'état des lieux voté par le Comité de Bassin à la fin de l'année 2013,
- découle du précédent et actuel SDAGE,
- tente d'en améliorer l'efficacité sur le terrain.

Les ajouts les plus importants font suite aux évolutions des connaissances (changement climatique), aux évolutions des pratiques notamment agricoles (irrigations) ou aux évolutions de la réglementation (directive inondation). Rares sont les thèmes vraiment nouveaux introduits (imperméabilisation, eaux pluviales, etc.)

Pour les **APNE du Bassin Rhône Méditerranée**, ce texte équilibré est acceptable par tous, malgré quelques lacunes que nous déplorons :

- caractère insuffisamment prescriptif concernant les documents d'urbanisme où nous regrettons quelques hésitations, les champs de captage, la création de retenues ou de prélèvement nouveau,
- peu ou pas de prise en compte des effets cumulatifs (prises d'eau, seuils, retenues, etc.)
- silence sur certaines activités potentiellement menaçantes, telles les forages profonds et leurs impacts sur les milieux et les aquifères, la température des eaux (par exemple celle du Rhône).

Nous soutenons donc la diffusion en l'état de ce projet de SDAGE 2016/2021 auprès des institutions et du public en nous réservant la possibilité d'intervenir dès à présent et tout au long de la consultation pour en promouvoir des amendements.